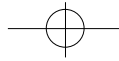


EXAMEN CRITIQUE DES ARGUMENTS TURCS

*Dans le débat sur l'union douanière,
le gouvernement turc et ses défenseurs,
mal à l'aise sur le chapitre des droits de l'homme et
de la situation des Kurdes, avancent une série d'arguments «géopolitiques»
qui, selon eux, plaideraient en faveur d'Ankara.
Que valent ces arguments qu'on pourrait regrouper en dix points :*

- 1- LE ROLE GÉOPOLITIQUE DE LA TURQUIE
- 2- LA TURQUIE EST-ELLE VRAIMENT LE LEADER DE
200 MILLIONS DE TURCOPHONES ?
- 4- LA MENACE ISLAMISTE
- 3- LE «MODELE TURC» PEUT-IL ATTIRER LES AUTRES PAYS
MUSULMANS ?
- 5- LA TURQUIE A-T-ELLE UNE ALTERNATIVE À L'EUROPE ?
- 6- *LES KURDES SONT-ILS DES CITOYENS DE PREMIERE CLASSE?*
- 7- LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME
- 8- LA JUSTIFICATION DE LA POLITIQUE DE LA «*TERRE BRULÉE*»
ET DE LA DISPERSION DES KURDES PAR LE PRÉTEXTE DE LA
«*LUTTE CONTRE LE TERRORISME SÉPARATISTE*»
- 9- LES EFFETS DES AMENDEMENTS RÉCENTS DE LA
LÉGISLATION
TURQUE ?
- 10- L'ENTRÉE DANS L'UNION DOUANIÈRE ENCOURAGERA-T-ELLE
LA DÉMOCRATISATION ?



1 - LE ROLE GÉOPOLITIQUE DE LA TURQUIE

Un regard sur la carte de cette partie du monde montre effectivement la **position géographique exceptionnelle** de la Turquie entre l'Europe des Balkans et l'Asie d'une part et le Caucase et le Proche-Orient pétrolier d'autre part. Cette position vaut à Ankara de bénéficier, depuis l'intégration de la Turquie à l'OTAN, en 1952, d'une généreuse **rente de situation** de la part de ses alliés occidentaux, notamment américains et allemands. En contre-partie de ses bases et autres stations d'écoute sous le ventre mou de la Russie Washington a, au cours de dix dernières années, accordé 7,8 milliards de dollars d'aide militaire à la Turquie¹. Il fournit actuellement à celle-ci 85% de son armement. De son côté l'Allemagne a, depuis des décennies, fait de la Turquie la principale bénéficiaire de ses surplus d'armement. Rien qu'en 1994 Bonn a ainsi fait don de 300 chars de l'ancienne armée de la République démocratique allemande (RDA), 100 chars Leopard, 45 bombardiers Phantom, 250.000 Kalachnikovs, 100.000 missiles antichars² à son allié turc.

Malgré la fin de la guerre froide et la dislocation de l'Union soviétique Ankara continue de bénéficier de cette rente de situation et cela continuera dans le cadre de l'OTAN, avec ou sans l'entrée de la Turquie dans l'union douanière.

Cela étant dit, on peut aussi regarder de plus près cette carte de la Turquie pour constater que, hormis peut-être la Géorgie, **la Turquie a des relations tendues et conflictuelles avec tous les Etats voisins. Un autre fait de portée stratégique: en Turquie d'Asie, hormis un petit bout de frontière avec la Géorgie, les seuls voisins terrestres des Turcs sont des Kurdes** peuplant de part et d'autre les frontières de la Turquie avec la Syrie, l'Irak et l'Iran et toute la zone frontalière avec l'Arménie et la province azérie de Nakhitchévan. **La partie stratégique de la Turquie, recelant l'essentiel de ses ressources hydrauliques, pétrolières et minières est précisément le Kurdistan** qui est le théâtre d'un conflit dévastateur. Outre son coût humain et économique énorme (12,5 milliards de dollars en 1994, selon le ministre turc de l'intérieur cité par le *Turkish Daily News* du 29 janvier 1995), ce conflit creuse chaque jour davantage le fossé entre l'Etat turc et la population kurde martyrisée.

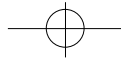
A moins de réduire la géopolitique à la simple géographie, la valeur et la fiabilité d'un Etat allié doivent se mesurer à sa stabilité interne. L'exemple du Chah d'Iran qui avec sa *«cinquième armée du monde»* devait jouer le rôle de gendarme régional de l'Occident, celui du *«régime laïc et moderne»* de Saddam Hussein, *«rempart contre l'intégrisme islamique»* est encore dans toutes les mémoires.

Excédée par tant de souffrances et de persécutions et par l'indifférence des Occidentaux, voire leur complaisance envers Ankara, la population kurde pourrait finir par basculer massivement dans le rejet de l'Etat turc, se réfugier dans l'islam ou, en cas de conflit avec un Etat voisin, s'allier avec ce dernier. Il ne s'agit pas d'une hypothèse d'école mais d'un schéma d'évolution bien probable. Commentant la récente réunion à Moscou, dans une salle du Parlement russe, du *«Parlement kurde en exil»*, proche du PKK, le député conservateur allemand H. Lummer a ouvertement évoqué le danger d'un basculement des Kurdes de Turquie dans le camp de la Russie. **L'aide inconditionnelle fournie à un régime turc martyrisant sa population kurde finira par perdre la Turquie comme elle a perdu hier les régimes iranien et irakien.**

Fins politiques, **les sultans ottomans avaient compris la position géopolitique exceptionnelle des Kurdes, à qui, dès 1515, ils avaient accordé une très large autonomie, s'assurant ainsi 3 siècles de paix à leur frontière orientale.** Depuis l'abrogation de ce statut, Kurdes et Turcs ne cessent de se faire la guerre. Et cela risque de continuer tant que les Kurdes, très attachés à leur identité, n'auront pas obtenu une maîtrise autonome de leur destin sur leur propre territoire.

2 - LA TURQUIE EST-ELLE VRAIMENT LE LEADER DE 200 MILLIONS DE TURCOPHONES ?

Le discours d'*«un monde turc allant de l'Adriatique à la muraille de Chine»* a connu un certain succès au lendemain de la dislocation de l'URSS et de l'émergence des républiques musulmanes d'Asie Centrale ex-soviétique. Il s'agit en fait d'une *mystification* à laquelle l'opinion turque elle-même ne croit plus. **Il n'y a pas de «monde turcophone»** au sens où il y a, par exemple, un monde francophone, hispanophone, lusophone ou anglophone. Le turc de Turquie, fruit de neuf siècles d'échanges avec les populations autochtones d'Asie Mineure (Grecs, Arméniens, Kurdes, Arabes) et d'une réforme radicale de renouveau et de purification linguistique ordonnée par Atatürk, n'est pas intelligible pour les populations parlant des langues de la famille ouralo-altaïque du Caucase et d'Asie Centrale. **Même Atatürk, s'il revisitait son pays, aurait besoin d'un interprète pour comprendre la presse et les intellectuels turcs d'aujourd'hui.** D'ailleurs tous ses discours et écrits sont traduits en *«nouveau turc»* pour les rendre accessibles aux générations nouvelles ! Certes entre le turc, l'azéri, le turkmène et l'ouzbèke il y a des ressemblances grammaticales et lexicales comme, par exemple, il y a des ressemblances entre le roumain et le français. En ce qui concerne le kazakh et le kirghiz, tout en appartenant à la même famille linguistique, ils ont vraisemblablement



moins de mots en commun avec le turc que n'en ont le kurde et le français qui appartiennent, tout deux, à la famille des langues indo-européennes.

Culturellement et linguistiquement, les derniers contacts des Turcs d'Anatolie avec l'Asie Centrale d'où ils émigrèrent au XI^{ème} siècle, remontent à la campagne militaire du conquérant ouzbèke Tamerlan, en 1402, où les Turcs ottomans essuyèrent à Ankara une sévère défaite. Depuis, l'Asie Centrale est restée dans la mouvance de la civilisation iranienne, puis, à partir du XIX^{ème} siècle, dans le giron russe.

Au début du XX^{ème} siècle, des dirigeants nationalistes turcs, influencés par le pan-germanisme et par le pan-slavisme ambiants, caressèrent l'idée de créer un Empire pan-turc, dit Touran, allant des Balkans à la Chine. Pour le réaliser ils procédèrent en 1915 au génocide des Arméniens et à la déportation de 700.000 Kurdes, car les territoires de ces deux peuples empêchaient la jonction de l'Anatolie turque avec le Caucase et l'Asie Centrale «turcophone». Cette utopie sanguinaire qui avait pu mobiliser une partie des Turcs crédules échoua en 1920.

Aujourd'hui, à l'heure des communications de masse et de l'avion, ni les citoyens turcs ni les populations d'Asie Centrale ne croient sérieusement à l'existence d'un «*monde turcophone*». Il est curieux que les dirigeants d'Ankara, malgré leurs propres statistiques sur leurs échanges économiques dérisoires (2,5% des exportations et 0,8% des importations turques en 1994) avec ces «républiques turcophones» croient pouvoir allécher les Occidentaux avec de pareilles illusions. De plus, en raison des déportations de l'époque stalinienne, toutes ces républiques abritent d'importantes communautés kurdes, actives et organisées, qui informent régulièrement leurs compatriotes sur le sort dramatique des Kurdes en Turquie. Le modèle politique turc n'est donc pas exportable dans ces pays qui, de leur histoire récente, gardent au moins une tradition de respect des droits culturels et linguistiques des minorités nationales. Pour d'autres raisons, le modèle iranien n'a pas plus de chances de s'implanter dans ces républiques, à l'exception peut-être du Tadjikistan persanophone.

3 - LE «MODELE TURC» PEUT-IL ATTIRER LES AUTRES PAYS MUSULMANS ?

Le monde musulman est, tout comme le «monde chrétien», d'une très grande diversité culturelle, géographique et religieuse. Les Etats musulmans les plus peuplés (Indonésie, Bangladesh, Pakistan) se trouvent en Asie, sans affinités historique, politique ou culturelle avec la Turquie. Celle-ci, en raison de son passé impérial ottoman, a également une image très négative dans le Maghreb et le

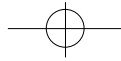
Proche-Orient musulmans arabes. Une rivalité multiséculaire, nourrie des souvenirs vivaces des invasions turques successives et des clivages culturels et religieux, opposent Iraniens et Turcs. En fait, *les Turcs de Turquie constituent un isolat ethnico-culturel dans le monde musulman* et ce sentiment d'isolement se trouve à la base de leur vieil adage: «*Les Turcs n'ont d'autres amis que les Turcs*». Le modèle turc d'un régime parlementaire civil, laïque et semi-démocratique placé sous la tutelle de l'armée, a peu de chances d'exercer une attraction sérieuse sur les élites des pays musulmans. L'idée, américaine, d'une exportabilité du «*modèle turc*», pêche par une méconnaissance des réalités historiques, culturelles et psychologiques des pays de la région.

En revanche, en raison de sa position géographique la Turquie peut jouer le rôle d'un **relais régional pour les industries européennes**, une sorte d'entrepôt avec une main d'œuvre bon marché où celles-ci pourraient assembler ou fabriquer certaines de leurs productions destinées aux marchés du Moyen-Orient et d'Asie Occidentale.

4 - LA MENACE ISLAMISTE

Elle existe et elle pourrait même être potentiellement dangereuse. Depuis les années 1960 l'islamisme politique légal et organisé obtenait environ 15-16% des suffrages. Avant le coup d'Etat militaire de 1980, la formation islamiste du professeur Erbakan a même participé à des gouvernements de coalition dirigés par M. Demirel. Si au cours des dernières années ce courant a pu augmenter sensiblement son audience, au point de conquérir plusieurs grandes villes du pays, cela est principalement dû aux conséquences multiformes de la guerre du Kurdistan. Celle-ci a notamment forcé 5 à 6 millions de Kurdes à quitter leurs terres pour aller s'entasser dans les bidonvilles misérables des grandes métropoles turques ou dans ceux des villes kurdes comme Diyarbakir. Les fondations caritatives islamiques viennent en aide à ces déracinés en détresse, hostiles au régime et à ses partis traditionnels turcs de gauche ou de droite ayant tous soutenu l'armée et sa terrible répression au Kurdistan.

Dans un pays où le vote est obligatoire et où les partis pro-kurdes laïcs sont interdits une fraction substantielle de l'électorat kurde sunnite a voté pour le *Refah* islamiste. Des Turcs marginalisés par la grave crise sociale et économique du pays, elle-même conséquence du coût énorme de la guerre du Kurdistan, et choqués par l'étalage ostentatoire de l'opulence d'une petite minorité et par les scandales financiers énormes impliquant les deux partis de la coalition gouvernementale, le Premier ministre et nombre de ses ministres votent également de plus en plus pour le *Refah* qui promet «*un ordre juste et propre*» :



A ces causes structurelles, il convient d'ajouter **le soutien de l'armée et du gouvernement aux activités islamistes dans les régions kurdes dans l'espoir d'enrayer aussi la progression du nationalisme kurde laïc.** Ce fait, largement connu en Turquie, est aussi attesté par un récent rapport de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain dont des extraits ainsi que l'article d'un journaliste kémaliste turc sur le rôle de l'armée dans la propagation de l'islamisme sont reproduits dans la partie *Documents* de ce dossier.

Tout en brandissant à l'étranger *le spectre de l'islamisme* et se présentant comme «*un rempart laïc*» contre cette menace, Mme. Çiller ne dédaigne pas de recevoir en tête-à-tête les chefs des confréries islamistes, ni même de flirter avec le *Refah*, comme en novembre 1995 pour l'élaboration d'une loi électorale favorisant les grands partis.

Enfin le slogan «*Turquie, unique Etat laïc du monde musulman*» est un grossier argument de propagande. Sans chercher loin, Ankara doit se souvenir que deux de ses voisins musulmans, l'Irak et la Syrie, sont aussi des Etats laïcs ! La laïcité sans la démocratie est-elle vraiment un progrès ? L'intégrisme nationaliste est-il moins dangereux pour la paix et la stabilité que l'intégrisme religieux ?

5 - LA TURQUIE A-T-ELLE UNE ALTERNATIVE À L'EUROPE ?

On entend souvent dire: «*si on ne fait pas entrer les Turcs dans l'union douanière, on va les humilier et par dépit ils vont se détourner de l'Europe*». Pour aller où ? S'allier avec qui ? En vérité sur les plans économique, politique et militaire **la Turquie n'a aucune alternative à l'Europe.** Elle réalise 45% de ses importations et exportations avec l'Union européenne. Le flux actuel de ses échanges avec les pays musulmans ou «*turcophones*» indique clairement que son économie n'est pas complémentaire avec celles de ces pays. Ankara ne dispose pas, comme l'Iran et l'Irak de richesses pétrolières, pour se permettre un isolement international de quelques années. Ayant des relations tendues, voire conflictuelles (Grèce, Syrie), avec ses voisins et plongée dans un conflit interne ruineux, la Turquie ne pourrait pas survivre sans l'aide militaire et économique des pays occidentaux. Connaissant par expérience ces derniers, leurs faiblesses et leurs préoccupations, Ankara pratique sciemment, avec un art oriental consommé de la ruse, la stratégie dite du bord de l'abîme: «*Si vous ne nous acceptez pas tels quels, le pays pourrait basculer dans le communisme (hier) ou l'islamisme (aujourd'hui) et vous serez perdants*». Force est de constater que depuis un demi-siècle cette stratégie basée sur le chantage a été payante pour les Turcs !

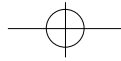
6 - «**LES KURDES SONT DES CITOYENS DE PREMIERE CLASSE, LA TURQUIE NE PEUT DONC PAS LEUR ACCORDER DES DROITS SPÉCIFIQUES**»

Ce discours est fréquemment tenu par les dirigeants turcs qui, à l'occasion, n'omettent pas de citer à l'appui de leur thèse tel ministre ou tel général qui serait d'origine kurde voire évoquer «*confidentiellement*» le pourcentage de Kurdes au Parlement et au gouvernement. Il est exact que des Kurdes renonçant à leur identité et s'affirmant Turcs ne sont pas individuellement discriminés. **Dans un pays ayant une longue tradition de janissaires, il y a également des janissaires d'origine kurde cooptés par le système** qui peuvent accéder à des postes de responsabilité s'ils se montrent encore plus nationalistes turcs et hostiles aux revendications identitaires kurdes que les Turcs de souche eux-mêmes. Mais, à ce jour, tout Kurde ayant ouvertement revendiqué son identité et demandé des droits culturels et linguistiques collectifs pour sa communauté a fait l'objet de poursuites pénales, arrêté, emprisonné, condamné à de lourdes peines de prison ou à l'exil ou simplement assassiné s'il est perçu comme «*un danger grave pour la sécurité de l'Etat*».

L'exemple le plus éloquent est celui du militant pacifiste Mehdi Zana, ancien maire de Diyarbakir, qui a, à ce jour, passé plus de 15,5 ans dans les prisons turques pour avoir revendiqué pacifiquement des droits culturels pour les Kurdes. Sa femme Leyla Zana, députée, a été qualifiée de «*traître à la patrie*» et vouée à la vindicte populaire pour avoir prononcé une phrase en kurde sur «*la fraternité kurdo-turque*».

Le régime turc n'étant ni raciste ni discriminatoire dans la répression, des Turcs démocrates revendiquant des droits collectifs pour les Kurdes subissent le même sort. Le plus connu d'entre eux est **le sociologue Ismail Besikçi, condamné actuellement à un total de deux cents ans de prison** et qui a déjà passé plus de 14,5 ans dans les prisons turques.

Que des individus d'origine kurde aient pu faire le choix de l'assimilation, c'est leur droit. Que ce faisant, certains d'entre eux aient pu accéder à des postes de responsabilité dans le système turc, tant mieux pour eux ! Que les autorités d'Ankara, en mal d'arguments, puissent exhiber ces quelques Kurdes cooptés, non représentatifs de leur peuple, comme «*preuves de l'association des Kurdes au pouvoir*» c'est un stratagème qui ne vaut guère mieux que celui d'un Saddam Hussein mettant en avant des ministres chrétiens et kurdes de service pour faire croire au caractère «*représentatif*» de son pouvoir.



Il est temps pour la Turquie de se rendre à l'évidence. Malgré tous ses efforts, malgré tous les moyens politiques, économiques et militaires déployés, sa politique d'assimilation forcée des Kurdes a échoué et est elle n'a aucune chance de réussir à l'avenir. **A côté d'une petite minorité assimilée, la grande majorité des Kurdes, c'est-à-dire des millions de personnes, refusent catégoriquement de renoncer à leur identité, à leur culture.** Quelles que soient les raisons de ce refus de turquisation, cet attachement viscéral à l'identité kurde est un *fait* aussi incontournable que la volonté des Québécois, des Catalans, des Basques ou des Flamands de rester eux-mêmes.

Dès lors les Turcs n'ont que deux solutions : continuer de refuser de reconnaître cette réalité par la coercition, la terreur et une politique négationniste engendrant inévitablement des conflits et révoltes dévastateurs pour le pays et la paix régionale. Ou reconnaître pleinement cette réalité kurde et chercher à répondre aux légitimes aspirations kurdes dans le cadre de la démocratie et dans le respect de l'intégrité territoriale du pays.

Dans un pays où on compte une quinzaine de chaînes de télévision, plusieurs centaines de radios, une cinquantaine d'universités *en langue turque*, refuser aux Kurdes, qui constituent au moins le quart de la population du pays, le droit d'avoir une seule radio, une télévision ou une école dans leur langue et oser parler ensuite de l'égalité des Kurdes et des Turcs en Turquie est une insulte à l'intelligence et au simple bon sens. De même refuser de reconnaître le moindre droit culturel, le moindre statut spécifique à plus de 15 millions de Kurdes tout en revendiquant un système confédéral bi-communautaire pour les 120.000 Cypriotes turcs nécessite un aplomb extraordinaire ! (Sur le sort des Kurdes voir dans la partie *Documents* le témoignage de Yachar Kemal et l'éditorial satirique du célèbre journaliste turc Ahmet Altan, «*Atakürt*», qui lui a valu d'être licencié du quotidien *Milliyet* et condamné à 20 mois de prison avec sursis par la Cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul pour «*incitation à la haine raciale*»).

7 - LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

La documentation à ce sujet résumée par le rapporteur du Parlement européen est aussi variée que concordante. Les principales ONG occidentales des droits de l'homme — Amnesty International, Human Rights Watch, Fédération Internationale des droits de l'homme, France-Libertés, International Law Group — ont publié des rapports accablants sur la destruction de plus de trois mille villages kurdes, les exécutions sommaires des opposants, l'emploi

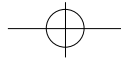
systématique de la torture, les disparus, l'assassinat de plus de deux mille civils par des escadrons de la mort de la contre-guérilla turque, les procès expéditifs à l'issue de gardes-à-vue de 30 jours dans les régions kurdes, le sort des trois millions de paysans kurdes chassés de leurs terres et condamnés à la misère. Elles ont également dénoncé les meurtres de civils et les exactions perpétrés par le PKK contre les membres des milices pro-gouvernementales (protecteurs de village) ou contre les fonctionnaires civils turcs. Cela ne les a pas empêchées d'être qualifiées, par la Turquie d'*alliées objectives du terrorisme*. Ankara a ainsi déclaré *parsonna non grata* le responsable pour la Turquie d'Amnesty International ainsi que Lord Avebury, président du Parliamentary Human Rights Group britannique. En février 1995 une mission du Congressional Human Rights Foundation américaine, dirigée par l'ambassadeur Blackwell s'est vue refuser l'accès de la ville de Lice, en grande partie détruite par l'armée turque. Le co-président de la Commission Helsinki du Congrès américain, le sénateur D'Amato, en visite à Ankara, reçut également un refus turc à sa demande d'enquête dans les régions kurdes. En octobre 1994 le secrétaire d'Etat-adjoint pour les droits de l'homme américain, M. John Shattuck, n'a pu, malgré son insistance, rendre visite à la province de Tunceli où l'armée venait d'évacuer et brûler plusieurs dizaines de villages kurdes.

Le Kurdistan turc, placé sous le régime d'état d'urgence et livré à l'arbitraire total de l'armée et de la police, est soumis à un *black-out* de fait. Ni les médias, ni les ONG ni les missions d'observation n'y ont libre accès. Pour avoir enfreint cette règle et diffusé une dépêche sur la destruction de villages kurdes par l'armée une journaliste américaine de l'agence *Reuters*, Mlle. Aliza Marcus, a été poursuivie par la Cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul pour «*incitation à la haine raciale*». A la suite de fortes pressions de l'administration et du Congrès américains elle fut finalement acquittée mais le message d'intimidation est passé; les journalistes n'osent plus aller enquêter dans les provinces kurdes où la plupart des violations massives des droits de l'homme sont perpétrées.

Ayant constaté la pratique massive et systématique de la torture dans les commissariats et les prisons turcs le Comité contre la torture de l'ONU a, au 21 novembre 1993, décidé de rompre sa règle de confidentialité pour alerter l'opinion sur la situation en Turquie.

Enfin, ceux qui seraient sceptiques à l'égard des rapports des ONG pourraient se référer au très officiel *Rapport annuel sur les droits de l'homme* du Département d'Etat américain, paru en février 1995, qui consacre 36 pages, bourrées de faits, à la Turquie dont un résumé réalisé par le quotidien turc *Turkish Daily News* est reproduit plus loin dans ce dossier.

Même en Turquie, jamais sous un gouvernement civil,



les violations des droits de l'homme n'avaient pris une telle ampleur. Au point où le ministre turc chargé des droits de l'homme, M. Azimet Köylüoğlu, a dû dénoncer publiquement «*le terrorisme d'Etat*» (voir le *Monde* 13 octobre 1994). Il fut, évidemment, rapidement rappelé à l'ordre et dut, à la première occasion, quitter ses fonctions ministérielles figuratives.

8 - LA POLITIQUE DE LA «*TERRE BRULÉE*» ET DE LA DISPERSION DES KURDES SOUS LE PRÉ-TEXTE DE LA «*LUTTE CONTRE LE TERRORISME SÉPARATISTE*».

Ankara ne cesse de demander la compréhension de ses alliés envers les violations massives des droits de l'homme qui résulteraient des «*conditions difficiles de la lutte contre une organisation terroriste menaçant l'intégrité territoriale du pays*». Cet argument qui, à première vue, peut peut-être paraître, «raisonnable» à certain de ceux qui pensent que tout Etat a le droit de défendre par tous les moyens son intégrité territoriale n'est en vérité qu'un thème de propagande dans la vaste panoplie de «*désinformation*» préconisée par le président Özal dans sa lettre confidentielle d'avril 1993 adressée à son Premier ministre Demirel que nous reproduisons plus loin dans ce dossier.

D'abord, faut-il le rappeler, **avant même le déclenchement de l'insurrection du PKK, en août 1984, la Turquie perpétuait sur une échelle sans équivalent dans un pays européen contemporain, des violations massives des droits de l'homme.** Selon le quotidien turc *Cumhuriyet* du 12 décembre 1989, après le coup d'Etat militaire de septembre 1980, 650.000 personnes ont été gardées à vue et 210.000 procès ont été intentés à la suite de ces gardes à vue; plus de 100.000 personnes ont été condamnées à des peines diverses; les tribunaux militaires ont requis 6353 peines capitales; 50 personnes ont été pendues, 171 personnes sont mortes sous la torture, 30.000 personnes ont dû quitter la Turquie pour des raisons politiques et 14.000 d'entre elles ont été déchues de leur nationalité sur décision du Conseil des ministres; 133.000 livres ont été brûlés et 118.000 autres mis au pilon; 29.000 fonctionnaires, magistrats, policiers et enseignants ont été licenciés; 937 films de cinéma dont 114 de Yilmaz Güney, ont été interdits; 23.667 associations ont été interdites d'activités et dissoutes.

Dans son livre, *La Prison N°5, onze ans dans les geôles turques* (Editions Arléa, Paris 1995), Mehdi Zana donne un témoignage accablant sur la torture et les autres

humiliations horribles de cette période où il n'y avait pourtant ni le PKK ni *menace terroriste* !

Cinq pays européens — France, Danemark, Norvège, Pays-Bas, Suède — avaient d'ailleurs déposé, en 1982, une plainte collective contre la Turquie devant la Cour européenne des droits de l'homme pour violations massives et caractérisées de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le PKK au départ un des nombreux groupuscules de la galaxie gauchiste, a pu se développer sur ce terreau de la terreur d'Etat. Il est, en fait, un produit de l'intolérable politique kurde d'Ankara.

Le déclenchement de la lutte armée du PKK, largement amplifiée et magnifiée par les médias gouvernementaux à ses débuts, a fourni aux autorités turques l'alibi tant attendu pour remettre en application, leur politique d'évacuation du Kurdistan et de dispersion des Kurdes visant à déterritorialiser la question kurde et à assimiler progressivement les Kurdes déracinés. Cette politique, conçue au début du siècle, est l'ultime étape du **grand dessin turc de création d'un Etat-nation turc ayant une seule langue et une seule culture.** Dans ce cadre, la Turquie extermina en 1915 sa population arménienne puis, dans les années 1920, elle expulsa 1.200.000 Grecs d'Anatolie vers la Grèce dans la plus vaste entreprise de **purification ethnique** de la période d'entre deux guerres. Dernière population autochtone non turque, les Kurdes devaient également être déportés et dispersés aux quatre coins du pays. Un tiers d'entre eux fut effectivement déporté dans les années 1925-1939. Ankara alla jusqu'à promulguer le 5 mai 1932 *une loi de déportation et de dispersion des Kurdes* pour donner un fondement juridique à sa politique et la systématiser. Celle-ci a dû être interrompue par les impératifs de la Deuxième Guerre Mondiale.

Mettant à profit une conjoncture internationale favorable et «**le prétexte de la lutte contre le terrorisme**» la **Turquie procède donc ainsi ouvertement à la dékurdisation du Kurdistan et à la dispersion des Kurdes.** Le président Özal fixe même un objectif chiffré à cette politique; «*il ne doit rester que 2 à 3 millions de Kurdes*» dans cette région, vaste comme la moitié de la France où en 1980 on dénombrait plus de 10 millions d'habitants ! Dans une interview accordée récemment au quotidien *Hürriyet*, le général Güres, ancien chef d'état-major des armées affirme; «*l'objectif était de disperser un maximum de Kurdes. Le président Özal disait 'disperser-les !', 'disperser-les !'.*»

C'est dans cette optique qu'il faudrait analyser ce que les responsables du Département d'Etat américain, cité par le rapport de Human Rights Watch publié le 21 novembre



1995 (Cf. Documents) appellent «**la stratégie de terre brûlée**» pratiquée en pays kurde par les forces turques.

Cette organisation humanitaire américaine après de longs mois d'enquête établit, 29 «cas» où «*des armes américaines, en particulier des bombardiers, ont été utilisés dans l'attaque contre des villages civils et des hélicoptères de fabrication américaine ont été utilisés dans une vaste gamme de pratiques abusives, y compris la destruction de villages, exécutions extrajudiciaires, torture et mitraillage indiscriminé.*» Le rapport cite également l'utilisation des armes de fabrication allemande, britannique et belge dans la guerre contre les civils kurdes. Il évoque aussi des «*violations substantielles des lois de la guerre par le PKK, y compris les exécutions sommaires, fusillade indiscriminée et le fait de viser intentionnellement des non combattants.*».

Ces violations et les violences commises par ses militants en Europe ont valu au PKK d'être déclaré «*organisation terroriste*» et d'être interdit en Allemagne et en France. Alors que l'Etat turc qui pratique une politique de terre brûlée au Kurdistan, qui a rayé de la carte plusieurs milliers de villages kurdes, qui a bombardé et brûlé une dizaine de millions d'hectares de forêts kurdes (Cf. plus loin le témoignage de Yachar Kemal) continue d'être considéré comme un partenaire tout à fait fréquentable !.

Enfin, faut-il le rappeler, **aucun mouvement kurde de Turquie, y compris le PKK, ne remet en cause les frontières existantes. Le séparatisme n'existe que dans l'esprit des dirigeants turcs pour qui tous ceux qui affirment l'existence des Kurdes, d'une langue ou d'une culture kurdes sont des séparatistes et des racistes.** Pour Ankara les seuls Kurdes non racistes et non séparatistes sont ceux qui restent silencieux ou ceux qui sisent publiquement : «*quel bonheur d'être turc* » conformément à l'idéologie officielle de l'Etat !

9 - LES EFFETS DES AMENDEMENTS RÉCENTS DE LA LÉGISLATION TURQUE ?

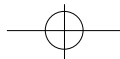
Les amendements à la Constitution militaire de 1982 ne modifient ni le préambule instituant une idéologie officielle de l'Etat (*principes immortels d'Atatürk niant l'existence même des Kurdes*), ni l'article 118 instituant ouvertement, à travers, le Conseil de sécurité nationale la mainmise de l'armée sur les orientations politiques essentielles du pays, ni les principales dispositions attentatoires aux libertés fondamentales d'opinion, d'expression, d'association et de réunion. L'amendement de l'article 8 de la loi anti-terreur a certes permis l'élargissement d'une centaine de prisonniers d'opinion en fin de peine et c'est une très bonne chose. **Mais le délit**

d'opinion reste passible de 1 à 3 ans de prison selon cet article amendé. 19 autres articles du code pénal, dont notamment l'article 312, sanctionnant le délit d'opinion restent en vigueur. Ces lois, qualifiées récemment de «*scélérates*» par Miguel Angel Martinez, président de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et fin connaisseur de la Turquie, restant en vigueur les tribunaux turcs ne tarderont pas à les appliquer pour arrêter d'autres intellectuels, peut-être même certains de ceux qui viennent d'être libérés et les condamner à nouveau pour délit d'opinion. En avril 1991, dans le cadre d'une offensive de charme vers l'Occident, le président Özal avait promulgué une loi de remise de peines qui a permis la libération de 40.000 prisonniers. La législation répressive turque étant restée la même, on a, à l'heure actuelle, plus de 50.000 prisonniers dont près de 12.000 prisonniers politiques. Plus de 80% de ceux-ci sont condamnés, à l'issue d'une garde-à-vue de 30 jours avec torture et de parodies de procès pour appartenance à une organisation terroriste, selon l'article 168 du code pénal.

Sachant comment, en plein Ankara, sous les yeux d'observateurs internationaux, la Cour de sûreté de l'Etat a pu condamner en 5 audiences sommaires, des députés kurdes à 15 ans de prison selon le même article du code pénal et pour le même chef d'accusation, on peut imaginer sans peine le caractère essentiellement politique des condamnations de ces prisonniers politiques kurdes obscurs dont le sort ne sera aucunement affecté par les amendements cosmétiques introduits récemment par Ankara pour donner un motif de satisfaction minimum aux eurodéputés.

10 - L'ENTRÉE DANS L'UNION DOUANIERE ENCOURAGERA-T-ELLE LA DÉMOCRATISATION ?

Oui à l'en croire les dirigeants de l'actuelle coalition gouvernementale et les hommes d'affaires turcs. A vrai dire, à moins d'avoir une foi ferme dans l'économisme, de croire que le développement d'échange économiques conduit forcément à plus de démocratie, on ne voit pas de corrélation évidente. Passé le cap difficile du vote de l'accord d'union douanière que peut faire le Parlement européen pour influencer l'évolution politique en Turquie ? Voter des résolutions? Depuis 1987, elle a voté d'excellentes sur le problème kurde, sur Chypre, sur la nécessité de la démocratisation en Turquie. Elles ont, dans le meilleur des cas, suscité une vague protestations d'Ankara et l'ire habituelle et passagère des médias turcs, sans avoir plus d'impact tangible que des résolutions similaires du Conseil de l'Europe dont la Turquie est membre de plein droit. Le dialogue turco-européen au sein du Conseil a souvent été un stérile exercice de monologues



juxtaposés. Même la menace d'une suspension de la délégation turque n'a pas modifié d'un iota la politique turque. Et le Conseil de l'Europe a, dans l'affaire turque, beaucoup perdu de sa crédibilité et de son prestige.

Que peut faire de plus le Parlement européen une fois qu'il aura utilisé sa carte maîtresse de ratification ? Bloquer éventuellement les protocoles financiers ? Mettre des conditions à l'aide économique ? Introduire des clauses suspensives dans l'accord d'union douanière ?

Il serait en tout cas hasardeux de compter uniquement sur le bon vouloir des autorités civiles turques, prisonnières d'un système dominé et surveillé par une armée autoritaire. Espérer «*éduquer les Turcs*» par la grâce du dialogue et des échanges suscités par les mécanismes de l'union douanière relèverait plutôt d'une illusion paternaliste car les Turcs pensent précisément qu'ils auront à éduquer leurs futurs partenaires européens qui les comprennent mal !

En tout cas, **la clé de voûte de la démocratisation en Turquie est le règlement problème kurde**. Si ce problème trouve une solution satisfaisante ne remettant pas en cause l'intégrité territoriale du pays, la Turquie n'aura plus besoin de sa législation liberticide actuelle dont les victimes, à quelques rares exceptions près, sont des Kurdes revendiquant leurs droits ou des Turcs prenant leur défense. Sans le spectre du séparatisme ce pays, qui arrive tout juste au 64ème rang dans le classement mondial du PNUD, ne se croira pas obligé de consacrer une part

considérable de ses ressources à l'entretien de la deuxième armée de l'OTAN par ses effectifs (environ 800.000 soldats) et cette armée n'aura plus d'alibi pour justifier sa mainmise sur ce pays. **Sans le règlement du problème kurde, qui se trouve à la base de la plupart des conflits et difficultés de la Turquie, les efforts de démocratisation resteront limités, conjoncturels et sans lendemain.**

Le Parlement européen, s'il veut vraiment favoriser la démocratisation de la Turquie, devrait se fixer cette priorité. De l'Espagne à la Belgique, nombre de pays de l'Union ont une expérience riche et précieuse du problème de la cohabitation des langues et cultures différentes. Le Parlement pourrait faire appel à cette expérience. Le Prix Sakharov décerné à Leyla Zana est un pas symbolique important dans la prise en compte du problème kurde en Turquie et de la recherche d'une solution pacifique. Absente de Bosnie et du Proche-Orient, l'Union européenne pourrait jouer un rôle de premier plan pour l'établissement de la paix et de la démocratie dans cette Turquie dont elle souhaite si vivement l'ancrage à l'Ouest.

1- L'éditorial du *New York Times* du 17 octobre 1995, *America Arms Turkey's Repression*, reproduit dans la partie *Documents* de ce dossier.

2- *The European*, 7 avril 1995.